

APPEL A PROJETS 2020

Les objectifs du Contrat de Ville, contractualisés en 2015, sont réaffirmés pour l'année 2020.

Au regard des orientations stratégiques validées par les partenaires du Contrat de Ville lors du comité de pilotage du 5 novembre 2019, les projets déposés devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés et du plan d'actions actualisé :

- **Aller vers et développer des animations ouvertes à tous sur l'espace public** pour permettre d'intégrer un large public au-delà des personnes habituellement engagées dans la vie de leur quartier.
- **Contribuer à la lutte contre l'illectronisme**
- **Mieux appréhender les différences culturelles** pour mieux échanger et communiquer.
- **Lever les freins à l'emploi**
- Le quartier du Pontreau Colline St André va bénéficier d'une rénovation urbaine soutenue par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Dans ce cadre, l'ANRU demande une **valorisation de la mémoire des quartiers concernés**. Dans ce cadre, les projets permettant de recueillir la mémoire des habitants sont attendus sur des thèmes tels que la ganterie, des 1ers emménagements dans les tours du Pontreau, la caserne...

Les projets devront également porter une attention particulière aux **quatre priorités transversales** suivantes :

- **la jeunesse,**
- **la lutte contre les discriminations,**
- **les valeurs de la République et la citoyenneté,**
- **l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Ils devront intégrer ces priorités transversales dans les critères d'évaluation.

S'agissant plus précisément de la dimension de l'égalité Femmes/Hommes, un système d'analyse des projets permettant de valoriser la prise en compte de cette priorité dans les actions sera mis en place à partir de 2020 (cf. annexe jointe)

Modalités de dépôt de dossier

Les dossiers complétés et signés sont à adresser au plus tard le Vendredi 31 Janvier 2020 à l'adresse suivante csican@agglo-niort.fr et par voie postale à la CAN, 140 rue des Equarts - CS 28770 - 79027 Niort Cedex

Pour toute demande d'informations complémentaires :

Les coordonnées des personnes ressources pouvant vous assister dans l'écriture de votre projet, sont indiquées en 2ème page du dossier de demande de subvention.

De manière générale, pour les actions visant l'accès à la culture, il est recommandé aux porteurs de projets de prendre attache avec la DRAC pour conseil et appui : Mme Sylvie DUVIGNEAU, sylvie.duvigneau@culture.gouv.fr ou 05 49 36 30 52.

PILIER COHESION SOCIALE

A noter :

- Les conseils citoyens des quartiers prioritaires ont pu émettre des préconisations sur chaque objectif au vu de leur expertise d'usage et de leur connaissance du territoire.

- La déléguée aux droits des femmes a également précisé certains objectifs permettant de prendre en compte l'égalité femmes-hommes.

Objectifs opérationnels du Contrat de ville	Prise en compte de l'égalité Femme/Homme	Préconisations des Conseils citoyens - Clou Bouchet-Tour Chabot Gavacherie - Pontreau-Colline St André
---	--	--

1. Développer la parentalité et la réussite éducative

Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des familles	Faire émerger la coparentalité et le rôle du père dans l'éducation	Favoriser le lien entre les équipes éducatives et les parents.
Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative		Faciliter les démarches administratives.
Rendre les établissements scolaires plus attractifs		Développer des outils pour les parents ne sachant pas lire, ne sachant pas lire le français ou ne parlant pas français (ex : codes couleurs – outils visuels). Faciliter le dialogue entre parents et enseignants : ouvrir les écoles et le collège en développant des lieux, temps de rencontres, temps événementiels parents/professionnels informels (dans et hors l'établissement). Maintenir des activités culturelles qui permettent de faire rayonner les établissements pour des raisons positives et faire franchir la porte de l'école aux familles et aux proches.

2. Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et à la santé

Renforcer le bien-être et la santé des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	Proposer des actions de proximité	Sensibiliser au petit déjeuner, à l'hygiène et aux rythmes de vie (trop d'enfants se couchent tard et arrivent sans petit déjeuner).
Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé	Porter une attention particulière, par des actions de proximité et des horaires adaptés, à la santé des femmes (contraception, IVG, santé au travail...)	Développer, en direction des enfants et en impliquant les parents, des actions qui favorisent l'équilibre alimentaire, les rythmes de vie et la santé buccodentaire
Renforcer l'accès à la prévention et aux soins		Favoriser l'aide aux démarches administratives en ligne avec un accompagnement humain pour rendre les personnes autonomes.

Objectifs opérationnels du Contrat de ville	Prise en compte de l'égalité Femme/Homme	Préconisations des Conseils citoyens - Clou Bouchet-Tour Chabot Gavacherie - Pontreau-Colline St André
---	--	--

3. Favoriser l'accès aux droits

Informé sur les droits		Favoriser l'aide aux démarches administratives en ligne avec un accompagnement humain pour rendre les personnes autonomes
------------------------	--	---

4. Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives

Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs		Développer des actions, des initiatives visant à aller « chercher » le public enfants/jeunes du quartier prioritaire. Mettre en place des temps de découverte, pour des activités (sportives et culturelles), gratuits et sans engagement. Développer des échanges de services (garde d'enfants, atelier lecture pour les adultes primo-arrivants et autres). Développer des actions permettant à des habitants de mettre en avant/de faire découvrir leurs cultures.
---	--	--

Développer le lien social et intergénérationnel		En transversal à cet objectif, développer une action sur l'espace public accessible, fédératrice, visible, conviviale et intergénérationnelle.
---	--	--

Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants		
---	--	--

5. Prévenir et agir contre la délinquance

Favoriser le civisme	Prévenir les comportements sexistes	Donner à voir et rendre visible les actions positives impliquant des jeunes.
----------------------	-------------------------------------	--

Transversal

Favoriser la citoyenneté		En transversal, sur les actions développées dans le cadre de l'appel à projets, les porteurs sont invités à rappeler et mettre en œuvre les règles de civisme et de vie en société.
--------------------------	--	---

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Objectifs opérationnels du Contrat de ville	Prise en compte de l'égalité Femme/Homme	Préconisations des Conseils citoyens - Clou Bouchet-Tour Chabot Gavacherie - Pontreau-Colline St André
---	--	--

6. Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté

Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle, notamment des jeunes <i>Lien avec le référentiel PLIE commun à la CAN et au CD79</i>	Promouvoir la mixité des métiers	
Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires notamment par le développement d'actions d'aide à la professionnalisation favorisant la reconnaissance de savoirs et savoir-être professionnels		

7. Lever les freins à l'emploi

Favoriser la mobilité		
Agir pour la maîtrise de la langue		Favoriser la connaissance des différents outils et espaces pour l'apprentissage de la langue et notamment à travers le relais des conseils citoyens

8. Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique

Soutenir les initiatives locales	Susciter auprès des futures porteuses de projet, l'ambition de créer ou de reprendre une activité	Pour les deux territoires : Accompagner, dans la durée (mois après mois sur 2 ou 3 ans), les porteurs de projets, y compris en cas de cessation d'activité
Sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation		

Prise en compte de la priorité relative à l'égalité Femmes/Hommes dans l'appel à projets :

A partir de 2020, un système d'analyse des projets est mis en place afin d'inciter les porteurs de projets à intégrer cette dimension dans leurs actions au travers notamment :

- de l'existence d'un diagnostic genré préalable à la construction du projet
- définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs intégrant cette dimension
- mise en place de mesures visant à garantir un équilibre entre hommes et femmes dans les activités (ex : quotas)
- les acteurs ont-ils bénéficié d'une formation ?
- la parité femmes-hommes est assurée dans la conduite de l'action (professionnels/bénévoles) ?
- la parité est-elle assurée dans la gouvernance de la structure porteuse ?
- la prise en compte des stéréotypes ou des freins qui empêchent les femmes ou les hommes de prendre pleinement part aux activités
- mise en place d'une stratégie de communication sur l'action et son impact dans la promotion de l'égalité

Cette démarche est un travail préparatoire en vue de la mise en place d'un système de cotation en 2021.